Nations Unies TD_{/B/WP/251}



Distr. générale 10 juin 2013 Français Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme Soixante-cinquième session

Genève, 2-4 septembre 2013

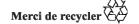
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

- 1. Élection du bureau.
- 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
- Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
- 4. Évaluation des activités de la CNUCED:
 - a) Évaluation des activités de la CNUCED: Aperçu général;
 - b) Évaluation externe du sous-programme 1 de la CNUCED: Mondialisation, interdépendance et développement;
 - c) Suite donnée aux évaluations:
 - i) Suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement;
 - ii) Troisième rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables.
- 5. Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Groupe de travail.
- 6. Questions diverses.
- 7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.



II. Annotations

Point 1 Élection du bureau

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement prévu pour l'élection du Président et du Vice-Président/Rapporteur, le Président du Groupe de travail à sa soixante-cinquième session sera un représentant d'un des États membres de la liste D, et le Vice-Président/Rapporteur un représentant d'un des États membres de la liste A (Afrique).

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session tel qu'il figure dans la section I plus haut.

Documentation

TD/B/WP/251

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

- 3. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé «Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement» (TD/B/WP/253), qui porte sur des activités menées en 2012. Ce rapport est soumis à la fois au Groupe de travail à sa soixante-cinquième session et au Conseil du commerce et du développement à sa soixantième session. Il contient des données d'analyse sur les différentes sources de financement des activités de coopération technique de la CNUCED, qui sont des contributions volontaires, et la répartition de celles-ci par domaines thématiques et par régions ou pays, ainsi qu'un aperçu général actualisé de la structure et des principales caractéristiques des programmes et projets de coopération technique de la CNUCED. La stratégie de mobilisation de fonds de la CNUCED pour ses activités de coopération technique a été communiquée aux États membres en mars 2013 (UNCTAD/OSG/MISC/2013/1); elle sera reprise dans un document officieux distribué au Groupe de travail pour examen.
- 4. L'annexe I du rapport susmentionné (TD/B/WP/253/Add.1) passe en revue les activités de coopération technique menées en 2012 au titre des divers programmes et projets. Elle contient, outre des éléments de fond sur les activités, des renseignements sur leur impact et leurs résultats.
- 5. L'annexe II du rapport susmentionné (TD/B/WP/253/Add.2) fournit des données sur les contributions financières, les dépenses au titre des projets et la répartition des activités entre les régions et les programmes; elle contient également une liste des projets qui étaient en cours d'exécution en 2012.
- 6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, et conformément au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et au paragraphe 7 de la décision 495 (LV) du Conseil du commerce et du développement, les bénéficiaires, les donateurs et le secrétariat auront aussi la possibilité de dialoguer et de se consulter sur toutes les questions concernant les activités de coopération technique de la CNUCED.

2 GE.13-50778

Documentation

TD/B/WP/253 Examen des activités de coopération technique de la

CNUCED et de leur financement

TD/B/WP/253/Add.1 Review of the technical cooperation activities of

UNCTAD and their financing - Annex I: Review of

activities undertaken in 2012 (en anglais seulement)

TD/B/WP/253/Add.2 Review of the technical cooperation activities of

UNCTAD and their financing - Annex II: Statistical

tables (en anglais seulement)

UNCTAD/OSG/MISC/2013/1 UNCTAD fundraising strategy for technical cooperation

activities

Point 4 Évaluation des activités de la CNUCED

a) Évaluation des activités de la CNUCED: Aperçu général

7. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé «Évaluation des activités de la CNUCED: aperçu général» (TD/B/WP/254), qui présente les résultats d'évaluations réalisées en 2012; on y trouvera une description d'évaluations achevées, en cours ou futures, qui pourront utilement contribuer à l'évaluation, à la conception et à l'exécution future de projets et programmes de la CNUCED. Le Groupe de travail sera aussi invité à examiner une proposition pour les activités du prochain plan d'évaluation et à présenter ses conclusions et recommandations au Conseil du commerce et du développement.

b) Évaluation externe du sous-programme 1 de la CNUCED: Mondialisation, interdépendance et développement

8. Dans le cadre de son examen de l'évaluation externe annuelle d'un programme de la CNUCED, le Conseil du commerce et du développement, à sa cinquante-sixième session, a demandé au secrétariat de la CNUCED de faire réaliser une évaluation indépendante du sous-programme sur la mondialisation, l'interdépendance et le développement. Il a décidé que son organe subsidiaire, le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme, examinerait les résultats de l'évaluation à sa soixante-cinquième session, au titre du point de l'ordre du jour consacré à l'évaluation des activités. Le rapport d'évaluation sera établi par une équipe indépendante composée d'un évaluateur professionnel et deux autres personnes connaissant bien les programmes de la CNUCED et participant régulièrement aux travaux des organes intergouvernementaux de la CNUCED (TD/B/WP/252, TD/B/WP(65)/CRP.1).

c) Suite donnée aux évaluations:

Suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement

9. À sa soixante-deuxième session, le Groupe de travail a demandé aux États membres de poursuivre l'examen des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement (TD/B/WP/234, TD/B/WP(59)/CRP.1) et a décidé que cet examen aurait lieu avant sa prochaine session consacrée à la coopération technique.

GE.13-50778 3

- ii) Troisième rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables
 - 10. À sa soixante-deuxième session, le Groupe de travail a également demandé au secrétariat de lui rendre compte des progrès réalisés dans l'application des recommandations issues de l'évaluation externe indépendante des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables (TD/B/WP/223, TD/B/WP/223/Add.1, TD/B/WP(56)/CRP.1). Le secrétariat fera le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces recommandations.

Documentation

Boeumentation	
TD/B/WP/254	Évaluation des activités de la CNUCED: aperçu général
TD/B/WP/252	Évaluation externe du sous-programme 1 de la CNUCED: Mondialisation, interdépendance et développement
TD/B/WP(65)/CRP.1	Management response to the external evaluation of UNCTAD subprogramme 1: Globalization, interdependence and development
TD/B/WP/234	Évaluation approfondie du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement
TD/B/WP(59)/CRP.1	Management response to the in-depth evaluation of UNCTAD's programme on science and technology for development
TD/B/WP/223	Évaluation approfondie des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables
TD/B/WP/223/Add.1	In-depth evaluation of UNCTAD's technical cooperation activities dedicated to least developed countries, landlocked developing countries, small island developing States and other structurally weak, vulnerable and small economies - Supporting materials
TD/B/WP(56)/CRP.1	Management response to the in-depth evaluation of UNCTAD's technical cooperation activities dedicated to least developed countries, landlocked developing countries, small island developing States and other structurally weak, vulnerable and small economies

Point 5 Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Groupe de travail

11. Au cours de la session, le secrétariat présentera un projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Groupe de travail.

4 GE.13-50778

Point 6 Questions diverses

Point 7

Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

12. Le rapport de la soixante-cinquième session du Groupe de travail sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

GE.13-50778 5